



- 12- **Varia ;**
- 13- **Questions posées par les membres ;**
- 14- **Levée de l'assemblée ;**

1- **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'assemblée est officiellement ouverte par Monsieur le maire François Clermont à 19 H 24.

2- **APPEL DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRE**

Messieurs les conseillers, Marcel Lavergne et Jean-Yves Pagé sont présents. Madame la conseillère Lyne Gagnon est également présente. Messieurs Claude Joubert, Gabriel Rousseau et Sébastien Tremblay sont absents. Monsieur le maire François Clermont préside l'assemblée.

3- **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2022-08-167

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LYNE GAGNON

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité.

3- **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JUILLET 2022**

2022-08-168

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARCEL LAVERGNE

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal du 13 juillet 2022 soit adopté et consigné aux minutes des livres de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

5- **PAROLE À L'ASSISTANCE**

Un citoyen s'informe sur le projet d'installation de dos d'âne sur la rue Lalonde afin de sécuriser le parc municipal. Le conseil l'informe que la dernière résolution qui sera adoptée ce soir porte sur les offres reçues quant à l'installation de dos d'âne.

- 6.1 Officier municipal en urbanisme
Déposé pour appréciation auprès du conseil.
- 6.2 Inspecteur municipal
Déposé pour appréciation auprès du conseil.
- 6.3 Directeur des incendies
Déposé pour appréciation auprès du conseil.
- 6.4 Rapport du maire



Le maire mentionne que dans la dernière parution de l'Info-Fasset de cette semaine, le conseil réinvitait la population à la Fête de la Famille qui se tiendra le 20 août prochain. Lors de l'événement, la persévérance et la réussite scolaire seront mises en avant plan. Il est toujours temps de s'inscrire! Tous les élèves de Fasset enregistrés à cette activité, se verront remettre une bourse de même que des cadeaux soulignant leur persévérance scolaire. Les enfants des employés municipaux pourront également s'inscrire afin d'être eux-aussi récompensés.

Des affiches mentionnant que « Fasset est incompatible à l'activité minière » ont été installées aux extrémités de la route 148, afin de faire valoir que l'activité minière, tel qu'elle se développe actuellement dans notre MRC, va à l'encontre des valeurs et atouts de notre région, soit en autre le récréotourisme. Le regroupement des Lacs de la Petite-Nation fait donc une campagne de sensibilisation dans notre MRC et 21 des municipalités y ont adhéree.

Jean-Yves Pagé

Le conseiller confirme son inscription afin d'assister à un webinaire portant sur la modernisation des systèmes de consignes, de même que sur le compostage. Le tout cadre parfaitement avec les orientations du conseil.

7.1 APPROBATION DES DÉPENSES AVEC LES CHÈQUES NUMÉRO 12249 à 12281 AU MONTANT 27 962.85 \$ ET LES PRÉLÈVEMENTS NUMÉRO 2900 À 2915 AU MONTANT DE 11 630.80 \$ ET DES SALAIRES PAYÉS POUR UN MONTANT DE 15 175.55\$

2022-08-169

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LYNE GAGNON

ET RÉSOLU :

QUE les dépenses avec les chèques numéro 12249 à 12281 au montant de 27 962.85 \$ et les prélèvements numéro 2900 à 2915 au montant de 11 630.80 \$ et des salaires payés pour un montant de 15 175.55 \$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fasset (compte #603747).

La directrice générale émet un certificat de crédit à partir du fonds d'opération courant à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

7.2 EN AOÛT DES SALAIRES PAYÉS POUR LE MOIS DE JUILLET POUR UN MONTANT DE 7 314.81 \$ POUR LA BIBLIOTHÈQUE, LES ÉLUS ET LES POMPIERS

2022-08-170

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARCEL LAVERGNE

ET RÉSOLU :

QUE les salaires payés pour le mois juillet au montant de 7 314.81 \$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fasset (compte #603747).

La directrice générale émet un certificat de crédit à partir du fonds d'opération courant à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

7.3 ADOPTION DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

REPORTÉE



7.4 ADOPTION DES ÉCRITURES AU JOURNAL GÉNÉRAL

2022-08-171

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ

ET RÉSOLU :

QUE les écritures générales soient adoptées tel que déposées pour appréciation auprès du conseil.

Adoptée à l'unanimité.

11.1 ADOPTION DU PGMR 2021

2022-08-172

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'adoption du PGMR de la municipalité de Fassett pour l'année 2021 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSE PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LYNE GAGNON

ET RESOLU

QUE le conseil municipal adopte le PGMR de la municipalité de Fassett, tel que déposé pour appréciation par la directrice générale. Le conseil demande également à ce qu'une copie dudit PGMR et de la résolution soient envoyées à la MRC de Papineau.

Adoptée à l'unanimité.

11.2 DÉLÉGATION DE POUVOIR AU MAIRE, À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET À L'URBANISTE – DEMANDE D'AUTORISATION AU MTQ POUR TRAVAUX DE DÉBITMÈTRE À LA STATION D'EAU POTABLE

2022-08-173

CONSIDÉRANT que la municipalité doit procéder à des travaux de mise aux normes de ses installations d'eau potable ;

CONSIDÉRANT que l'installation d'un débitmètre est prévue à la station d'eau potable cet automne ;

CONSIDÉRANT qu'une partie des travaux se fera sur une parcelle de terrain appartenant au MTQ ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARCEL LAVERGNE

ET RÉSOLU

QUE le conseil autorise le maire, la directrice générale ainsi que l'urbaniste à faire toutes les démarches nécessaires auprès des instance du MTQ afin d'obtenir un certificat d'autorisation et de régulariser la situation. De plus, le conseil autorise les dépenses raisonnables qui pourraient être liées à l'obtention dudit certificat d'autorisation.

La directrice générale émet un certificat de crédit à partir du fond d'opération courant à cet effet.

Adoptée à l'unanimité



11.3 DEMANDE DE SUBVENTION – ACHATS D'ÉQUIPEMENTS POUR LA GESTION DES MATIÈRES COMPOSTABLES

2022-08-174

CONSIDÉRANT que RECYC-QUÉBEC a relancé le Programme d'aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) (ci-après le « Programme ») pour lequel la municipalité de Fassett désire déposer un projet de gestion des matières compostables (ci-après le « Projet »);

CONSIDÉRANT que, pour obtenir une aide financière au Programme, l'ensemble des exigences du cadre normatif du Programme doivent être respectées et l'ensemble des informations et documents requis doivent être transmis à RECYC-QUÉBEC;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER Chantal Laroche, Directrice de la municipalité de Fassett, à signer et déposer une demande d'aide financière au nom de la municipalité de Fassett auprès de RECYC-QUÉBEC eu égard au Projet, dans le cadre du Programme et à transmettre tout document ou information y étant relatifs;

DE RESPECTER l'ensemble des conditions et exigences du cadre normatif du Programme ainsi que les *Lignes directrices pour l'encadrement des activités de compostage* édictées par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, dans leur version la plus à jour, pour la réalisation du Projet;

D'OBTENIR les autorisations nécessaires pour le Projet, le cas échéant;

D'EFFECTUER régulièrement des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation aux différentes étapes de son Projet, dont certaines visant l'ensemble de la population, au moins jusqu'à l'année de fin des travaux du Projet;

DE CONFIRMER que le Projet soumis permettra minimalement de recycler les matières organiques résidentielles végétales visées;

DE DEMEURER propriétaire des équipements communautaires (dans le cadre d'un volet 2 ou 3) et de les exploiter, les utiliser et les entretenir pendant une période d'au moins 5 ans à compter de leur acquisition;

DE TRANSMETTRE à RECYC-QUÉBEC un rapport de reddition de compte annuel et final, au plus tard 90 jours après la fin de l'année financière du demandeur;

DE PRENDRE EN CHARGE la partie du projet non financée par RECYC-QUÉBEC, le cas échéant, y compris en cas de désistement d'un autre partenaire financier.

Adoptée à l'unanimité.

11.4 RÈGLEMENT – CHEMIN DE FER GATINEAU - QUÉBEC

2022-08-175

CONSIDÉRANT qu'il existe un litige depuis plusieurs années quant au déneigement des passages à niveaux de la voie ferrée et des coûts associés à ceux-ci ;

CONSIDÉRANT que suite à des pourparlers avec les dirigeants du chemin de fer Gatineau - Québec, et suites à des négociations entre les parties intéressées, une entente mutuellement convenable est survenue ;

CONSIDÉRANT que suite à l'acceptation de l'offre de chemin de fer Gatineau – Québec, une quittance totale et globale sera émise en faveur de la municipalité de Fassett;



EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LYNE GAGNON

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal accepte l'offre de règlement des autorités de chemin de fer Gatineau-Québec au montant de 9 569.99\$, en échange d'une quittance totale et globale quant aux sommes reliées au déneigements des dernières années. De plus le conseil autorise le maire et la direction générale à signer tout document relatif audit règlement. La somme du règlement sera prise à même le surplus libre au 31 décembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

11.5 ADOPTION DE LA PROPOSITION DU CREDDO – PLAN DE GESTION DES MATIÈRES COMPOSTABLES

REPORTÉE POUR ANALYSE ET VÉRIFICATION

11.6 ACHAT COMMUN – FRIGO SALLE COMMUNAUTAIRE – CLUB ÂGE D'OR

2022-08-176

CONSIDÉRANT que le frigo de la salle communautaire n'est plus fonctionnel ;

CONSIDÉRANT que suite à des échanges, le Club de l'Âge d'Or a offert de partager le coût de remplacement dudit réfrigérateur avec la municipalité, partage des coûts à part égale entre les deux entités ;

CONSIDÉRANT que différentes offres de remplacements ont été obtenues, autant par des démarches réalisées par l'administration que de Club de l'Âge d'Or ;

CONSIDÉRANT que suite aux résultats, la recommandation de remplacement de l'appareil émise par Club de l'Âge d'Or a été retenue

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARCEL LAVERGNE

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal confirme l'acquisition du réfrigérateur de remplacement de la salle communautaire, à part égale avec le Club de l'Âge d'Or, au coût de 4225.00\$ plus taxes applicables. Le conseil tient à remercier la participation du Club de l'Âge d'Or dans le remplacement dudit frigo.

La directrice générale émet un certificat de crédit à partir du fonds d'opération courant à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

11.7 DOS D'ÂNE – VALIDATION DES OFFRES POUR INSTALLATION AU PARC MUNICIPAL RUE LALONDE

2022-08-177

CONSIDÉRANT le conseil a été sensible à la recommandation d'un citoyen, quant à la possibilité d'installer des dos d'âne dans le secteur du parc municipal, rue Lalonde ;

CONSIDÉRANT que la direction générale de même que le service de voirie ont procédé à des demandes de soumissions quant à l'acquisition de ces derniers ;



CONSIDÉRANT que suite à la réception des soumissions, des analyses quant aux coûts et aux produits vendus devront être effectuées par la direction générale et le service des travaux publics, afin de trouver le produit répondant le mieux aux besoins de la municipalité. ;

EN CONSEQUENCE,

IL EST PROPOSE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ

ET RESOLU

QUE le conseil municipal mandate la direction générale et le directeur des travaux publics à faire l'analyse des soumissions et à retenir les produits répondant le mieux aux besoins municipaux.

La directrice générale émet un certificat de crédit à partir du fonds d'opération courant à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

13 QUESTIONS POSÉES PAR LES MEMBRES

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2022-08-178

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LYNE GAGNON ET
RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est levée à 19 h 47.

Adoptée à l'unanimité.

.....
François Clermont
Maire

.....
Chantal Laroche
Directrice générale et greffière-trésorière